



# REGLEMENT INTERIEUR

## Sporting Hockey Club St Gervais

### SAISON 2022-2025

#### **1/ Dirigeants :**

Celinne Troude Surel (Président), Jérôme Boudet (Vice-Président)

#### **2/ Responsables sportifs :**

Guillaume Duclos, Clément Mermoux

#### **3/ Commission sportive - commission éthique - discipline :**

CS + JB + GD + CM + Benjamin PAYRAUD, Thierry NICLOUD

#### **4/ Fonctionnement sportif :**

- Tous les joueurs doivent être présents au vestiaire au moins 30 min avant l'heure de l'entraînement sur glace, 10 min avant l'heure d'un entraînement physique.
- Chaque joueur doit être équipé 5 min. avant le début de l'entraînement sur glace.
- Chaque absence ou retard devra impérativement être *préalablement* annoncé et justifié auprès d'un des entraîneurs. **En cas de retard répété une suspension momentanée d'entraînement ou de match sera appliquée (10 min)**
- **Sur la glace on ne touche plus au palet après le coup de sifflet du coach et on ne tire jamais sans regarder si le gardien nous a vu !**
- L'adhésion au présent règlement implique le respect systématique des choix sportifs des entraîneurs.

#### **5/ Savoir-vivre et hygiène de vie :**

##### A. Respect

- Entre joueurs (pour une bonne cohabitation)
- Des dirigeants, administrateurs et entraîneurs (**sur la glace ou hors glace, lorsqu'un adulte parle tout le monde reste silencieux et l'écoute avec attention**)
- Du matériel et des textiles mis à disposition
- Des vestiaires (rangement de sa place / de son casier obligatoire après chaque entraînement et match !) : interdiction de jouer avec un puck / une balle et de manger dans les vestiaires => **le joueur responsable d'un éventuel mauvais entretien devra assurer le nettoyage du vestiaire pendant une semaine**
- Aucune moquerie / discrimination / mise à l'écart ne sera tolérée, et ce quelle que soit la catégorie concernée



## REGLEMENT INTERIEUR Sporting Hockey Club St Gervais SAISON 2022-2025

### B. Politesse

- Envers les dirigeants, administrateurs et entraîneurs du club
- Envers les arbitres, chronométreurs, parents et bénévoles
- Envers les équipes adverses
- Envers le personnel de la patinoire

### C. Hygiène

- Les combinaisons / 4 pattes ne doivent pas sécher dans les vestiaires
- Pour la pratique d'un sport propre, la consommation d'alcool, de tabac et de quelle que drogue que ce soit est également formellement proscrite

### **6/ Sanctions :**

- Tout manquement au fonctionnement sportif (cf : **4/**) entraînera une sanction disciplinaire et une éventuelle suspension lors du (ou des) match(es) suivant(s).
- Tout manquement aux règles de savoir-vivre ou d'hygiène de vie (cf : **4/**) entraînera un rappel à l'ordre et une éventuelle sanction disciplinaire, puis une convocation devant la commission de discipline en cas de récidive.
- Toute forme de violence, physique ou verbale, entraînera également une sanction disciplinaire et une éventuelle convocation devant la commission de discipline.
- Le vol sera systématiquement sanctionné d'une exclusion définitive du club.

*LE RESPECT ELEMENTAIRE DE CES CONSIGNES VA FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS AU SEIN DU CLUB  
ET NOUS PERMETTRE DE PASSER UNE EXCELLENTE ANNEE SPORTIVE...*

**NOTE :** Le présent règlement a été en partie conçu, complété et amendé par les enfants lors du stage de rentrée.

**« La discipline est la toile de fond de tous les exploits. »**

Michel BOUTHOT, écrivain Québécois